

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

l'environnement Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Onder of som	é à l'autorité envi	
L. OORE RESERV	e a l'allionie envi	ronnemenime

Date de réception : 8103160115 Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

21/09/2018

F09318P0310

1. Intitulé du projet

Défrichement partiel d'un bois en vue de conversion en parcelle agricole

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SA CHATEAU MONT REDON

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

FABRE PIERRE, Président du Directoire

RCS / SIRET

7 8 3 2 2 3 5 6 3 0 0 0 2 5

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n° 1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
47b	Défrichement de 4 ha 50 ares environ
47. Premiers boisements et déboisements	
en vue de la reconversion de sols. b) Autres déboisements en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare.	ICPE: 2251. Préparation, conditionnement de vins

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Nous souhaitons défricher partiellement un de nos bois, essentiellement couvert de broussailles, sis à Châteauneuf-du-Pape.

En effet, nous souhaitons utiliser une partie de notre parcelle A27 dont le terroir est exceptionnel, afin d'optimiser la rotation de nos droits de plantation, désormais devenus périssables.

Aucun travaux de démolition (parcelle agricole non-bâtie).

ous souhaitons planter de la vigne sur un	to the second of
	e partie de notre parcelle A27 et la mettre en culture, afin d'optimiser la rotation de
s droits de plantation, désormais devenu	is penssables.
3 Décrivez sommairement le projet	
4.3.1 dans so phase travaux	
frichement partiel de la parcelle A 27 da	ns le respect de la charte paysagère:
ébroussailler les fourrés	
ésoucher les quelques chênes verts prés	ents
nisser reposer la terre pendant plusieurs	annees avec un couvert cerealier
lanter de la vigne	
166	
4.3.2 dans sa phase d'exploitation	
4.3.2 dans sa phase d'exploitation se en culture céréalière durant trois ans	minimum afin de régénérer les sols, puis plantation en vigne.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation se en culture céréalière durant trois ans	minimum afin de régénérer les sols, puis plantation en vigne.
4,3,2 dans sa phase d'exploitation se en culture céréalière durant trois ans	minimum afin de régénérer les sols, puis plantation en vigne.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation se en culture céréalière durant trois ans	minimum afin de régénérer les sols, puis plantation en vigne.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation se en culture céréalière durant trois ans	minimum afin de régénérer les sols, puis plantation en vigne.
4,3.2 dans sa phase d'exploitation se en culture céréalière durant trois ans	minimum afin de régénérer les sols, puis plantation en vigne.
4,3.2 dans sa phase d'exploitation se en culture céréalière durant trois ans	minimum afin de régénérer les sols, puis plantation en vigne.
4.3.2 dans sa phase d'explotation se en culture céréalière durant trois ans	minimum afin de régénérer les sols, puis plantation en vigne.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation se en culture céréalière durant trois ans	minimum afin de régénérer les sols, puis plantation en vigne.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation se en culture céréalière durant trois ans	minimum afin de régénérer les sols, puis plantation en vigne.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation se en culture céréalière durant trois ans	minimum afin de régénérer les sols, puis plantation en vigne.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation se en culture céréalière durant trois ans	minimum afin de régénérer les sols, puis plantation en vigne.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation se en culture céréalière durant trois ans	minimum afin de régénérer les sols, puis plantation en vigne.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation ise en culture céréalière durant trois ans	minimum afin de régénérer les sols, puis plantation en vigne.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation se en culture céréalière durant trois ans	minimum afin de régénérer les sols, puis plantation en vigne.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation ise en culture céréalière durant trois ans	minimum afin de régénérer les sols, puis plantation en vigne.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation se en culture céréalière durant trois ans	minimum afin de régénérer les sols, puis plantation en vigne.

4.5 Dimensions et caractéristiques du Grai Graface à défricher:	projet et superficie globale de l'opération ndeurs caractéristiques	on - préciser les unités de mesure utilisées Valeur(s) 4 hectares 50 ares environ
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'Implantation Châteauneuf-du-Pape (84230) Parcelle A27	Coordonnées géographiques¹ Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a),10°,11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: Point de départ: Point d'arrivée: Communes traversées:	Long. 4_°48'53" EST Lat. 44°05'06" N
4.7 S'agit-il d'une modification/exte 4.7.1 Si oui, cette installation environnementale ? 4.7.2 Si oul, décrivez sommairen différentes composantes de voi indiquez à quelle date il a été c	re projet et	ge existant? Out Non X

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-données-environnementales-html.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oul	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		×	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		×	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halleutique ou un parc naturel régional?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		×	
Dans un blen inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		×	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		×	
Dans un site ou sur des sols poliués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		×	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		×	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oul	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	
D'un site classé ?		×	

6. Caractéristiques de l'impact potentiél du projet sur l'environnement el la santé humâine au vu des informations disponibles 6.1 Le projet envisagé est-ti <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature? De quelle importance? Oul Non Appréciez sommairement l'impact potentiel Incidences potentielles Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? SI oui, dans quel milieu ? × Impliquera til des drainages / ou des modifications X prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources Bois de chauffage Est-II excédentaire X en matériaux? Est-il déficitaire en matériaux? Si oui, utilise-t-il les X ressources naturelles du sol ou du soussol? Il pourrait endiguer la prolifération de la population de sangliers, espère Est-il susceptible classée nuisible en Vauciuse, à qui cette parcelle sert d'abri. d'entraîner des perturbations, des dégradations, des Pas de présence d'espèces végétales ou animales particulières. destructions de la X blodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? Milley naturel Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il X susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	Utilisation d'un espace forestier pour créer un espace agricole.
	Est-II concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-ll concerné par des risques natūrels ?	-	X	
	Engendre-t-It des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		×	
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances offactives ?	X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	×	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	
	Engendre t-11 des rejets dans l'air ?	X	
	Engendre-t-II des rejets liquides ? Si oul, dans quel milleu ?	X	
Emissions	Engendre t-il des effluents ?	×	
	Engendre-t-il ia production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X	

			-12-00000	Au contraire, embellissement paysager.
	Est-il susceptible de			
	porter atteinte au			
	patrimoine		_	
	architectural,		X	
	culturel,	1		(4)
	archéologique et			
Patrimoine /	paysager?			
Cadro do vio			40.00	Création d'une zone agricole
/ Population	Engendre-t-il des			Creation of the zone agricole
/ ropulation	LIOCHICCHIOUR 201 162	18		
	activités humaines			
	(agriculture,	ल		
	sylviculture,	×		
	urbanisme, aménagements),			
	notamment l'usage			
	du sol?			
-			COLUMN TO SERVICE STATE OF THE PERSON STATE OF	
6.2 Les incide	ences du projet ident	illées d	1.6 Ut	sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
approuvé	7			
Oul	Non X Si oui, décri	vez les	quelle	
2				
18				
3				
		110	1	ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
A 3 Les inclde				out-elles susceptibles a avoit des ettets de traitte transitorillere t
0,0 203 11012	ences du projet identi	lièes a	0 6.1 5	
The second secon				
Oul Oul	ences du projet identi Non Si oui, déc			
The state of the s				
The second secon				
The second secon				
The second secon				
The state of the s				
The state of the s				
The second secon				
The state of the s				
The state of the s				
The second secon				
The second secon				
The second secon				
The state of the s				
The state of the s				
The state of the s				

'n	e annexe traitant de ces éléments) :	
		ne.
	7. Auto-évaluation (facultatif) regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation	
ľ	vironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.	
	8. Annexes	
	8. Annexes 1 Annexes obligatoires	
	1 Annexes obligatoires	
	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publlé; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);	
	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le	
	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un	
	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publlé; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les	
	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100)	

		Objet	
	9. Er	ngagement et signature	
certifle su	9. Er ur l'honneur l'exactitude des renselgne		
certifie su Fait à		The second second second second	21 /09/2018

